Reçu et lu

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1982)**

Heft 620

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

prioritaire des services de la Confédération (mis à part la Régie fédérale des alcools et dans une certaine mesure les PTT, obligés par leur charte, à une «gestion industrielle»), comme il peut l'être dans le secteur privé. (Réd.)

REÇU ET LU

Horlogerie: les astres sont défavorables

Le passage d'une année à l'autre a été, comme à l'accoutumée, l'occasion d'une débauche de prévisions et de prédictions pour les douze mois qui s'annoncent: des astrologues aux distingués spécialistes ès politique économique, chacun y est allé de son discours plus ou moins péremptoire.

Le dernier «Bulletin» du Crédit Suisse (décembre) était précisément consacré à ce genre d'exercice. L'économie suisse, branche par branche de 1981 à 1982. Au chapitre horloger, qu'on aurait pu imaginer farci de points d'interrogation, tant au fil des années les «restructurations» et autres opérations de dégraissage semblent tomber brusquement d'un au-delà conjoncturel changeant et imprévisible, au chapitre horloger donc, une démonstration nette et sans bavure: la conjoncture sera «médiocre». On le sait et on l'annonce. Sous la plume autorisée du directeur général de la Fédération horlogère suisse, René Retornaz.
On sait même le pourquoi des choses: les fluctuations monétaires à court terme rendent la conclusion des affaires plus difficiles, et d'une; «un chômeur consacre son indemnité à des dépenses incompressibles; les achats de montres attendront», et de deux; le protectionnisme avoué ou larvé rend l'accès aux marchés nationaux «plus difficile», et de trois. Et voici pourquoi les travailleurs horlogers subiront encore la pression d'une «mauvaise année». Pour le reste, on attendra la Foire de Bâle, au printemps prochain, pour saisir l'ampleur du mal.

1982: le monde horloger aux prises avec des contingences économico-politiques qui le dépassent. Voici qui épargne à bon compte au patronat même la plus petite ébauche d'autocritique: on appellera au contraire à une plus grande «productivité», dont les travailleurs ont seuls la clef, pour répondre aux défis extrêmes-orientaux et autres; et si ce remède traditionnel ne donne pas les résultats escomptés, il faudra bien se résigner à licencier encore.

Et si les responsabilités étaient aussi ailleurs? René Retornaz n'a-t-il pas oublié au nombre des causes de la médiocre conjoncture annoncée, la responsabilité de patrons englués dans leurs structures de profits, parfois incapables d'assumer leurs responsabilités dans un climat économique mouvementé?

Sous le titre «La fatalité a bon dos», «La lutte syndicale», organe de la FTMH, met le doit sur cette composante de la «crise»: «(...) Les patrons horlogers — aussi ceux de l'Asuag et de la Société suisse pour l'industrie horlogère, Ssih — paraissent être restés congénitalement imprévoyants. Avant de produire, il vaudrait mieux se demander ce qu'on peut vendre; il faudrait connaître ce que souhaite la clientèle. De si viles préoccupations mercantiles ne doivent cependant pas avoir leur place dans les hautes sphères des fabricants horlogers. Pourquoi diable les gens n'achèteraient-ils pas ce qu'ils produisent?» (J.-P. G., 28.12.1981).

FINS D'ANNÉE

— En fin d'année, la volée de livraisons de périodiques qui «bouclent» leur dernier numéro fin décembre, au risque de se perdre dans les tourbillons des fêtes.
Avez-vous noté par exemple:
La livraison de décembre de «Volk + Recht», organe des juristes démocrates de Suisse (c.p. 1308, 4001 Bâle), principalement consacrée à une redéfinition de la profession d'avocat: «(...) L'un des objectifs pourrait être l'élaboration d'un code de déontologie «alternatif», destiné aux avocats qui ne se préoccupent pas en première ligne d'exercer sans entraves une profession libérale et bien rémunérée, mais qui agissent en fonction de principes découlant d'une certaine vision de la réalité sociale; vision axée avant tout sur les intérêts des justiciables et ne pouvant être suspecte dès lors de tendre principalement à la défense des privilèges de la profession.»
Le dernier numéro du périodique du WWF Suisse, «Nouvelles Panda» (c.p. 172, 1213 Petit Lancy 2), avec deux pages spécialement d'actualité et consacrées au tourisme de montagne. Pour une politique différente du tourisme (René Longet).
Le numéro de nov.-déc. du «journal antinucléaire et de contre-information énergétique», «L'Anicroche» (Leschot 1, 1205 Genève) avec un dossier-lexique des enjeux du mouvement pacifiste.
Et enfin, en avance sur son temps comme il se doit puisque livrant déjà le numéro 1/1982, la publication bimestrielle de l'Association suisse des transports (Bahnhofstr. 8, 3360 Herzogenbuchsee) dont le sommaire compte notamment deux pages consacrées à la Transjurane.

GLANURES HELVÉTIQUES

Au cas où vous auriez la bonne idée de visiter l'exposition du Musée d'Histoire de Berne organisée pour célébrer la mémoire du socialiste Robert Grimm, de l'agrarien Rodolphe Minger et pour exposer la voie suisse de la démocratie sociale, ne manquez pas de vous pencher sur la pièce 225 de la partie consacrée à Robert Grimm. Il s'agit du dossier du Ministère public de la Confédération alimenté de 1905 à 1936 sur l'affreux agitateur. Il est conservé aux archives fédérales et reste sous verre à l'exposition. Pour apprécier, n'oubliez pas que Robert Grimm était conseiller national depuis 1911, municipal permanent bernois depuis 1918, président du Grand Conseil bernois en 1922/1923 et qu'il est devenu conseiller d'Etat bernois deux ans seulement après la clôture du dossier présenté!